

DELIBERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 JUIN 2023

Le mardi treize juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de commune d'ARGY, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 5 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault-Trotignon (*arrivée en cours de séance*), Nicolas Thomas, Denis Villin, Lucette Vioux, Ghislaine Verken, Philippe Yvon, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Serge Lacot, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, Jean-Noël Mériot,

Membres suppléants votants : Françoise Batard

Titulaires absents excusés : Alexandra Roulleaux, Christophe Morin, Hubert Mousset, Delphine Chevalier-Gontier pouvoir donné à Xavier Elbaz

Titulaires absents : Christophe Pivot, Marc Duponchel, François-Philippe Thibault

Membre suppléants présents : Olivier Ponroy

Secrétaire de séance : Thierry Logie

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN PORTÉ PAR LA SOCIETE « CENTRALE EOLIENNE GRAND COMMUNAL DE LUANT » SUR LA COMMUNE DE LUANT.

Autre domine de compétence

Délibération 2023/06/003

La société « CENTRALE ÉOLIENNE GRAND COMMUNAL DE LUANT » a déposé une demande d'autorisation environnementale le 25 février 2022 et complété le 23 décembre 2022.

Considérant que ce projet porte sur l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique au lieu dit « Grand Communal de Luant » commune de Luant,

Considérant les arrêtés préfectoraux du 14 et 17 avril 2023 portant ouverture d'une enquête publique du mardi 30 mai au vendredi 30 juin 2023 en mairie de Luant,

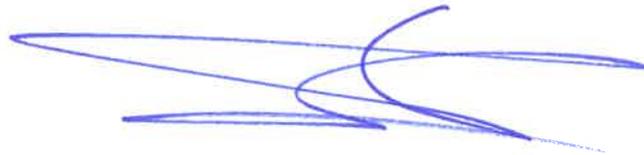
Considérant que conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes de Neuillay les Bois et Niherne ainsi que du conseil communautaire de la CDC Val de l'Indre – Brenne,

Considérant que cet avis doit intervenir dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique soit au plus tard le 17 Juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Emet un avis défavorable sur le projet de parc éolien porté par la société « Centrale éolienne Grand Communal de Luant » sur la commune de Luant.

Thierry Logie
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 30
Membres présents : 23
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 24
Pour : 2
Contre : 6
Abstentions : 16